



Comité consultatif gouvernemental

Singapour, 11 février 2015

Communiqué du GAC – Singapour ¹

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Singapour pendant la semaine du 7 février 2015. Quelque 65 membres du GAC et neuf observateurs étaient présents.

II. Activités des unités constitutives et participation de la communauté

1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC a rencontré le Conseil d'administration de l'ICANN et évoqué plusieurs points, notamment :

- la transition du rôle de supervision de l'IANA et la reddition de comptes de l'ICANN ;
- les garanties relatives aux gTLD ;
- la révision et l'évaluation du programme des nouveaux gTLD ;
- les étiquettes à deux caractères de deuxième niveau ;
- le Comité de révision indépendant et .Africa ;
- la sécurité d'Internet ;
- la gouvernance d'Internet.

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec la GNSO et a accepté de mettre à l'essai un mécanisme, qui pourra faire l'objet d'ajustements si nécessaire, proposé par le Groupe de consultation commun GAC/GNSO afin d'aborder en amont les questions relatives à la phase de définition du processus d'élaboration de politiques (PDP) de la GNSO. Cela comprend la formation d'un comité du GAC chargé de superviser ce mécanisme, grâce auquel il sera possible d'indiquer assez tôt au cours du PDP si un sujet fait l'objet de recommandations actuelles du GAC et s'il a des implications en termes de politique publique, auquel cas il présente un intérêt pour le GAC. Ce mécanisme permettra à la GNSO de tenir compte de ces informations et au GAC de préparer des recommandations qui seront transmises aux étapes opportunes du PDP. Il faut préciser que

¹ Pour accéder aux plus récents communiqués du GAC, sur les mêmes thèmes ou sur d'autres sujets, rendez-vous sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings>. Les communiqués plus anciens sont disponibles à l'adresse : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

cela ne limitera pas la capacité du GAC à adresser des avis au Conseil d'administration de l'ICANN.

3. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC et la ccNSO se sont réunis et ont échangé leurs différentes opinions sur les questions soulevées dans le rapport du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation.

La section « Recommandations du GAC au Conseil d'administration » de ce communiqué comprend plus d'informations à ce sujet.

4. Réunion des dirigeants du GAC et du Comité consultatif At-Large (ALAC)

Les dirigeants respectifs du GAC et de l'ALAC se sont réunis lors d'une session ouverte et ont échangé leurs points de vue sur divers sujets, tels que les garanties relatives aux gTLD pour la protection des consommateurs concernant les chaînes des secteurs très réglementés, la participation future au Comité de nomination, et un possible renforcement de la coopération et de la communication entre le GAC et l'ALAC, notamment entre les réunions.

5. Participation du GAC au Comité de nomination (NomCom)

Le GAC a rencontré les membres du NomCom de 2015 et saisi l'occasion pour évoquer la meilleure façon pour lui de contribuer au travail du comité. Il travaillera sur les questions abordées afin d'y trouver une solution, dans le cas où il déciderait de recommencer à participer dans le cadre de la structure actuelle ou d'une structure modifiée. Cela signifie qu'il pourra élaborer des critères pour guider les sélections du NomCom.

6. Protection des noms géographiques dans les futures séries

Le Groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques dans les futures séries a organisé une session publique afin d'évoquer les commentaires reçus sur son espace de travail et d'écouter les invités issus de la communauté. Ses membres poursuivront leur travail entre les réunions, ce qui comprend notamment la participation du GAC au Groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires en tant que TLD.

Le GAC remercie chaleureusement l'ensemble des SO/AC qui l'ont rencontré, ainsi que tous les membres de la communauté ICANN qui ont contribué à ses débats à Singapour.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC souhaite la bienvenue à la République de Guinée, l'Irlande, le Kazakhstan et la Mauritanie en tant que nouveaux membres, et à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant que nouvel observateur. Le GAC se compose actuellement de 150 membres et 32 observateurs.

2. Principes de fonctionnement du GAC

Le GAC continue d'étudier d'éventuelles modifications de ses principes de fonctionnement.

IV. Transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA occupé par les États-Unis et amélioration de la reddition de comptes de l'ICANN

Le GAC réitère son engagement à collaborer avec le CWG-Stewardship, le CCWG-Accountability et l'ICG, et salue les réels progrès réalisés à ce jour par ces groupes intercommunautaires. Par ailleurs, il applaudit les efforts fournis sans relâche par les coprésidents du CWG et du CCWG pour coordonner leurs travaux, directement liés entre eux, et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Au sujet du CWG-Stewardship :

- Les membres du GAC continueront de travailler avec le CWG afin de rédiger la nouvelle version d'une proposition, en tenant l'ensemble du GAC informé de leur avancée et en appliquant les lignes directrices du GAC pour les questions essentielles ;
- Le GAC encourage les gouvernements à participer au travers de la période de consultation publique relative à la nouvelle version d'une proposition ;
- Le GAC prendra part aux activités du CWG visant à formuler une proposition consensuelle, qui sera soumise à l'ICG.

Au sujet du CCWG-Accountability :

- Les membres du GAC continueront de travailler avec le CCWG afin de rédiger des propositions d'amélioration de la reddition de comptes de l'ICANN, en tenant l'ensemble du GAC informé de leur avancée et en appliquant les lignes directrices du GAC pour les questions essentielles ;
- Le GAC cherchera à identifier les sujets qui touchent de près les gouvernements, à la fois dans leur individualité et dans leur ensemble, dans tout mécanisme nouveau ou perfectionné ;
- Dans sa prochaine étape de contribution aux comités de travail concernés, le GAC inclura des principes de politique publique pouvant faciliter la mise au point de mécanismes de reddition de comptes, qu'ils soient récemment créés ou révisés ;
- Le GAC prendra part aux activités du CCWG visant à formuler une proposition consensuelle, qui sera soumise au Conseil d'administration de l'ICANN.

Ces deux processus constituent la priorité absolue du GAC, qui y consacra une bonne partie de son temps entre les réunions, étant soucieux de respecter les délais fixés.

V. Recommandations du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN²

1. Mesures de sauvegarde applicables à tous les nouveaux gTLD et aux chaînes de catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et de catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité)

Le GAC considère que la 52^e réunion de l'ICANN à Singapour représente une étape importante de l'approbation du compte-rendu à jour de l'adoption et de l'application par le NGPC des recommandations de l'ICANN, et de la mise en place du travail du GAC à venir sur le contrôle des activités de l'ICANN en matière de conformité et de mise en œuvre.

Si le GAC salue les efforts fournis par le NGPC depuis la réunion à Pékin en 2013 pour répondre favorablement à son avis, il regrette que le comité ait conclu que demander aux registres de vérifier et valider les coordonnées des titulaires de noms de domaine dans les secteurs réglementés et très réglementés représentait un défi en termes de sphères de compétences pour les registres et les bureaux d'enregistrements.

Le GAC pense que la vérification de ces informations au moment de l'enregistrement, comme il l'a recommandé, permettrait de mieux se rapprocher de l'objectif de réduction des risques de dommage et de fraude dont peuvent être victimes les consommateurs qu'un système de signalement des abus. Le GAC note également qu'un nombre significatif de registres et de candidats à des chaînes très réglementées se sont pliés à sa recommandation en s'engageant à procéder eux-mêmes à la vérification et la validation des coordonnées.

a. Le GAC prie instamment le NGPC :

- i. de reconnaître publiquement que ces engagements constituent des normes de bonnes pratiques que tous les registres ayant affaire à ce genre de chaînes devraient respecter. Par ailleurs,

b. le GAC recommande :

- i. que l'ICANN suggère aux registres ne faisant l'objet d'aucun engagement de ce type et pour lesquels des contrats ont déjà été signés avec elle d'étudier des façons d'introduire de telles dispositions au vu des inquiétudes en termes de politique publique. Cela pourrait contribuer à renforcer la confiance dans le commerce relatif à Internet.

Concernant la Procédure de résolution des litiges liés aux engagements d'intérêt public (PICDRP), le GAC apprécie les explications qui lui ont été communiquées au sujet de cette procédure, qui offrira un possible mécanisme « alternatif ou parallèle » permettant à une partie lésée d'exercer des voies de recours qui n'« empêcheront et ne limiteront pas » le processus et le calendrier de conformité contractuelle de l'ICANN, et nous exhortons le NGPC à continuer de perfectionner et de clarifier cette procédure. À l'heure actuelle, le GAC voit la PICDRP comme

² Pour suivre l'historique et l'évolution des recommandations du GAC au Conseil, consultez le registre en ligne des recommandations du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

un projet complexe, laborieux et ambigu, ce qui soulève des questions quant à sa capacité à trouver des solutions aux menaces réelles.

c. Le GAC prie instamment le NGPC :

- i. d'envisager de perfectionner la PICDRP et/ou d'élaborer un processus plus rapide pour que les autorités de contrôle, les agences gouvernementales et les organes d'application des lois puissent collaborer avec le département de l'ICANN chargé de la conformité contractuelle afin de réagir efficacement aux situations comportant de vrais risques pour le grand public. Enfin, concernant la recommandation du GAC formulée à Pékin concernant la catégorie 2 :

d. le GAC prie instamment le NGPC :

- i. de donner davantage de précisions sur les mécanismes de réparation valables lorsque les titulaires de noms de domaine estiment être victimes d'une discrimination injustifiée.

2. Protection des noms et sigles/acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC poursuivra son travail avec les parties concernées afin de conclure un accord sur des protections permanentes et adaptées des noms et sigles/acronymes des organisations intergouvernementales. Cela inclut de collaborer avec le Groupe de travail chargé du PDP de la GNSO sur l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection des droits curatifs, ainsi qu'avec les OIG et le NGPC.

3. Protection des noms et sigles/acronymes pour la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge

Le GAC salue les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution du NGPC adoptée le 12 octobre 2014 à Los Angeles. Il réitère sa recommandation au Conseil d'administration, l'invitant à poursuivre son travail de consultation afin de valider la protection permanente des termes et noms associés à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge dans les séries de gTLD actuelles et futures.

4. Rapport du Groupe de travail sur le cadre d'interprétation (FOIWG)

Le GAC prend bonne note du travail du FOIWG de la ccNSO et de ses efforts pour clarifier l'interprétation de la RFC1591. Il salue également le fait que le FOIWG ait, conformément aux principes du GAC de 2005, reconnu que l'autorité suprême en matière de questions de politique publique relatives aux ccTLD était le gouvernement concerné. Ainsi, aucun passage du rapport du FOIWG ne peut être interprété pour limiter l'application des lois et des décisions gouvernementales pertinentes, ou la capacité de l'opérateur de l'IANA à agir conformément à une demande du gouvernement concerné.

5. Reddition de comptes et transparence

Avant la réunion à Buenos Aires, le GAC écrira au Conseil d'administration pour lui donner tous les détails de l'avancée de l'application, partielle ou totale, des recommandations de l'ATRT2 à ce sujet.

6. WHOIS

Le GAC note la réception d'un rapport complet du Conseil d'administration sur un large éventail d'activités liées au WHOIS actuellement menées au sein de l'ICANN et de la communauté.

7. Lancement des codes et des noms de pays à deux caractères de deuxième niveau

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. de modifier le processus actuel pour les demandes de lancement de codes à deux lettres afin d'instaurer un mécanisme de notification efficace, permettant aux gouvernements concernés d'être informés de la présentation de ces requêtes. Les commentaires des gouvernements concernés devront être étudiés minutieusement.

b. Le GAC recommande également au Conseil d'administration :

- i. d'étendre la période de consultation publique à 60 jours. Ce changement devra prendre effet avant l'examen des demandes en cours et à venir. Une liste des membres du GAC qui souhaitent accepter toutes les demandes sans recevoir de notifications sera publiée sur le site internet du GAC.

8. Noms de pays et de territoires

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. que l'ICANN collabore avec le GAC afin d'élaborer une base de données publique pour réorganiser le processus de lancement des noms de pays et de territoires de deuxième niveau, comme indiqué dans la Spécification 5. Cette base de données permettra de savoir si les membres du GAC souhaitent accepter ou refuser toutes les requêtes, ou les étudier une par une. L'absence de réponse de la part d'un gouvernement ne vaudra pas consentement.

9. Droit international, droits humains et ICANN

Le GAC a décidé de créer un Groupe de travail sur les questions de droits humains et l'application du droit international quand cela concerne les activités de l'ICANN. Il continuera

également de surveiller les avancées de la communauté et d'étudier la façon dont ses propres initiatives pourraient compléter ces efforts.

10. Sécurité publique et application des lois

Le GAC a accepté de créer un Groupe de travail sur la sécurité publique et l'application des lois.

VI. Prochaine réunion

Le GAC se réunira à nouveau à l'occasion de la 53^e réunion de l'ICANN à Buenos Aires, Argentine.